

LE PUBLICISTE.

QUINTIDI 15 Brumaire, an VII.



Fausse nouvelles publiées à Constantinople sur l'expédition des Français en Egypte. — Armement d'un grand nombre de corsaires par des négocians de Livourne. — Faux bruit de la mort de Passwan-Oglou. — Prise des fregates françaises la Justice et la Diane par un vaisseau anglais. — Arrestations faites à Bruxelles. — Proclamation du général Collaud, commandant dans la ci-devant Belgique.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.

Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.

Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Péra, le 5 vendémiaire.

Nul gouvernement n'a autant de moyens que le nôtre pour cacher la vérité & accréditer les plus grossières impostures. Les seules nouvelles qu'il laisse circuler sur l'expédition des français semblent prouver qu'il use amplement aujourd'hui de cette double facilité. On est réduit à répéter ces bruits, sans pouvoir ni les juger ni les garantir.

On débite d'abord que les flottes russe & turque, entrées ensemble dans la Méditerranée, se sont divisées, & que l'une est allée vers Corfou, & l'autre vers Alexandrie, où elle doit essayer un débarquement.

Ce n'est pas tout, suivant certaines lettres venues, dit-on, d'Egypte, mais fabriquées peut-être ici par quelque secrétaire des ministres anglais ou russe. Après avoir montré l'armée française abandonnée à ses seules forces, ayant ses derrières coupés, & avoir rendu une apparente justice à ses admirables efforts pour se maintenir dans ce pays, ces lettres portent qu'elle y eut réussi, sans la défaite de l'escadre de Brucys; qu'alors elle eût été secondée par les Egyptiens même; mais qu'en apprenant le désastre de la flotte, ceux-ci se sont soulevés; que les beys ramassés par les Anglais, ont recueilli les débris de leurs troupes; qu'ils sont revenus à la charge; qu'une partie des Arabes les a aidés, & que Buonaparte, affaibli par les combats précédens, a été obligé d'évacuer le Caire & de se replier sur Alexandrie. Pour donner quelque air de vraisemblance à cette reculée, qui n'est nullement dans le génie de Buonaparte, & qui paroîtroit même un mauvais calcul, puisqu'acculé à la mer, il n'auroit pas de vaisseaux pour se rembarquer, on vante cette retraite comme un chef-d'œuvre de tactique militaire.

Parmi les Français amenés ici, est Jeanbon-Saint-André, consul-général de France à Smirne. Il a été aussi-tôt mis aux Sept-Tours. On prétend que parmi ses papiers, on en a trouvé qui annonçoient le projet de faire une révolution dans l'Empire ottoman.

Le consul français à Salonique a aussi été arrêté & ses papiers sont mis sous le scellé. On doit l'amener ici sous peu, ainsi que plusieurs autres consuls des échelles de l'Archipel.

Extrait d'une lettre de Constantinople, du 6 vendémiaire.

On vient de recevoir ici la nouvelle, qu'on dit officielle, que la flotte de bâtimens de transport français, mouillée dans le vieux port d'Alexandrie, y a été brûlée. Cet événement a eu lieu le 15 fructidor. Plusieurs fregates & autres petits bâtimens de guerre ont eu le même sort, ainsi que les deux vaisseaux de ligne ci-devant vénitiens, & la Reale, vaisseau de ligne ottoman, que Buonaparte avoit fait retenir dans ce port. Le commerce d'Italie a souffert à cette occasion une perte très-sensible. Un grand nombre de navires marchands de différens ports de la Méditerranée, qu'il n'avoit pas voulu laisser partir non plus, ont aussi été la proie des flammes.

Les anglais, qui depuis la destruction de l'escadre de l'amiral Bruycis, ne visoient qu'à l'ancantissement du reste de cet armement, y ont réussi. L'incendie a été effectuée par les bombardes que dirigeoient des officiers anglais. Les mamelouks ont concouru à l'entreprise, en attaquant la garnison d'Alexandrie, au moment où la flotille brûloit dans le port.

On dit encore que, le 23 fructidor, les beys ont attaqué de nouveau Buonaparte; que l'action a duré toute la journée; & que c'est à la suite que les français ont été obligés d'abandonner le Grand-Caire, en se repliant sur Rosette.

Note du rédacteur. Ces nouvelles, fort peu vraisemblables, sont tirées de la *Gazette de Leyde*, qui paroît les avoir puisées dans le *Mercur de Ratisbonne*, source ordinaire des fables les plus absurdes contre les Français. Ce *Mercur*, qui a déjà fait prendre & tuer une ou deux fois Buonaparte, ne le ressuscite aujourd'hui que pour le plaisir de le faire reculer jusqu'à Alexandrie.

ITALIE.

De Livourne, le 28 vendémiaire.

Notre grand-duc veut observer la neutralité, & reconnoître même les nouvelles républiques; en conséquence, il a ordonné au ci-devant consul du pape de faire disparaître les armes pontificales qu'il gardoit encore.

Beaucoup de riches négocians de Livourne font armer des corsaires; mais ils pourroient en être pour les frais. Le grand duc sera, dit-on, forcé de défendre à tous ses sujets, sous les peines les plus sévères, de prendre part aux armemens, & de fermer même ses ports aux corsaires. On s'attend que les Français ne reconnoîtront la neutralité de la Toscane, qu'à cette condition. Quelques

personnes pensent même qu'ils exigent la clôture de Livourne aux Anglais.

HONGRIE.

De Semkin, le 24 vendémiaire.

Les gazettes de Vienne ont dit que l'armée turque avoit pris Widdin d'assaut, & que Passwan-Oglou avoit été fait prisonnier. Quelques jours après elles ont annoncé qu'il avoit été tué dans la mêlée. Toutes ces nouvelles sont fausses. Voici ce qu'on a recueilli de plus authentique sur la situation de ce fameux chef de parti :

L'armée ottomane ayant reçu l'ordre de prendre d'assaut Widdin, l'attaqua le 3 vendémiaire, & parvint à s'emparer des ouvrages extérieurs. Passwan-Oglou n'opposa même qu'une faible résistance ; & l'on ne doutoit pas dans l'armée ottomane qu'on ne parvint aussi facilement à emporter le corps de la place. Mais le 6, au moment où l'armée se disposoit à donner l'assaut, des mines pratiquées sous ses pas depuis quelque tems, vinrent à jouer & produisirent le plus terrible effet.

On porte à plus de deux mille hommes, le nombre de ceux qui resterent sous les décombres. Le reste de l'armée fut tellement épouvanté que trois jours après on n'avoit pu en rassembler qu'une faible partie, en sorte qu'il sera plus que jamais difficile de ramener les troupes ottomanes sous les murs de cette forteresse qui leur est si fatale.

D'un autre côté, on continue à assurer que Mustapha pachà, gouverneur de Bosnie, soupçonné par la sublime Porte d'avoir plutôt favorisé que combattu Passwan-Oglou, a ouvertement refusé de se rendre à Constantinople pour s'y justifier. Il a établi ses montagnards dans un camp retranché entre Sophia & Philippopoli, & s'est mis en route pour Belgrade, qui se trouve encore dans son commandement. On présume qu'il est d'intelligence avec Passwan-Oglou.

ANGLETERRE.

De Londres, le 28 vendémiaire.

Nous apprenons par des dépêches de lord St.-Vincent, que les frégates françaises la *Justice* & la *Diane*, qui avoient gagné le large pendant le combat naval d'Abukir, ont été prises près de Malte par le *Colossus*, de 74 canons, qui escortoit un convoi dans la Méditerranée.

Un de nos journaux assure que le projet du ministre est de proposer à la rentrée du parlement de révoquer le bill passé dans la dernière session pour les différentes taxes, & de les remplacer par une seule qui pesera sur les revenus de tous les individus, de quelque espèce que puissent être ces revenus. Ceux qui n'auront qu'un revenu au-dessous de 60 liv. sterl., ne seront point sujets à la taxe ; pour 60 liv. on paiera la 120^e. partie ou 10 schel. par an ; pour 100 liv. la 40^e. partie, en 2 liv. 10 s. ; mais de 200 liv. & au-dessus, la taxe sera du 10^e. du revenu. Les commerçans, les artistes, &c. devront payer sur le produit net, estimé soit d'après le produit de l'année précédente, soit sur celui des trois années antérieures, à leur choix.

On s'occupe sérieusement de la réunion de l'Irlande à l'Angleterre. Elle paroît déterminée ; les deux parlemens s'assembleront à cet effet en même-tems. On croit être sûr du consentement des principaux seigneurs d'Irlande.

Le prince Edouard revient d'Halifax en Angleterre ; il a pour successeur le général Murray.

La flotte de Hambourg, composée de 50 bâtimens, a

mis à la voile avant-hier de Shoermess, sous le convoi du *Scorpion*, du *Fairy* & du *Kite*.

La flotte des Indes-Orientales est arrivée dans les Dunes, sous le convoi de deux vaisseaux de guerre.

Un paquebot danois est arrivé avant-hier à Douvres ; il avoit à bord 16 officiers anglais qui reviennent de France sur leur parole.

Les dernières nouvelles de New-York portent que le fièvre jaune fait tous les jours de plus grands ravages dans les Etats-Unis. A Philadelphie, lors des derniers calculs rendus publics, il mouroit 60 personnes par jour ; depuis, le nombre des victimes de cette maladie a tellement augmenté, qu'on a cessé de le publier. Elle s'est étendue jusqu'à New-York & Boston.

On mande de Dublin, que d'après un ordre du conseil privé, tous les bâtimens venant de Philadelphie, ou des ports de la Pensylvanie devront faire une quarantaine.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 12 brumaire.

L'adjudant-général Duruth, a établi son quartier-général à Anvers, avec une colonne de troupes françaises, à la solde de la république batave. Il a déjà livré plusieurs combats aux révoltés, & en a tué un grand nombre.

Des renforts arrivent de toutes parts ; aussi apprenons-nous que le général de division Coland a résolu, pour le même jour, une attaque sur tous les points. Toute communication est encore coupée avec le pays de Waes ; où la rébellion a commencée. On n'en reçoit aucune nouvelle, cependant dans toutes les communes dont on n'est pas sûr, on prend des otages ; Plusieurs des principaux négocians d'Anvers ont ainsi été arrêtés.

Hier, à quatre heures du matin, les juges-de-peace, les commissaires de police & la gendarmerie nationale ont été rassemblés. On leur a remis des listes d'un certain nombre de personnes qui devoient être arrêtées. A cinq heures, les arrestations ont commencé, & elles ont duré toute la journée. Quelques-uns de ceux qui étoient désignés se sont évadés, les autres furent conduits à la prison criminelle. On ne sait pas encore si ces mesures sont motivées par les indices d'une conspiration qu'on dit avoir été découverte, ou si ce sont de simples précautions, commandées par la situation critique de ce pays. On remarque que le plupart des individus arrêtés, étoient les chefs ou les coopérateurs de la révolution brabançonne de 1790, & ceux qui étoient alors les partisans zélés de Vandermoot. Le frère de ce dernier est du nombre.

Hier, à trois heures après-midi, trois voitures pleines d'une partie de ces détenus sont parties en poste sous l'escorte de 200 hommes de cavalerie. Les uns disent qu'elles sont conduits à Paris ; d'autres, simplement comme otages dans une des villes de l'ancienne frontière de la république.

Le général Colaud a commencé ses fonctions de commandant en chef dans nos neuf départemens réunis, par une proclamation où il rejette les tristes circonstances dans nous nous trouvons, sur l'insouciance & la faiblesse d'un grand nombre d'administrations civiles. Voici les principales mesures qu'il ordonne : 1^o. Les communes qui n'auront pas pris toutes les précautions nécessaires pour défendre l'entrée aux révoltés, seront punies d'une amende payable en 24 heures, en argent, & réglée par les administrations centrales ; 2^o. Toute ville, bourg ou village où un français aura été tué par les révoltés, & où les habitans n'auront pas fait leur devoir pour s'y opposer, sera puni d'une

amende décuple, indépendamment de peines plus rigoureuses, si le cas l'exige; les commissaires du directoire exécutif marcheront avec chacune des colonnes, afin que l'autorité civile puisse toujours concourir aux moyens militaires jugés indispensables.

Hier, est arrivé ici un corps d'artillerie à cheval. Notre place de la liberté est couverte de canons & de caissons. Au milieu de cet appareil, le calme & la tranquillité regnent autant que jamais dans cette commune.

DE PARIS, le 14 brumaire.

Le nouveau ministre de la police générale, jaloux de concourir à resserrer l'heureuse union qui existe entre les autorités suprêmes de la république, a adressé à tous les députés une circulaire dans laquelle il leur exprime le désir de s'éclairer de leurs lumières & d'acquiescer de nouveaux droits à leur confiance & à leur estime.

— La parfaite sécurité & l'entière liberté dont l'ambassadeur ottoman continue à jouir à Paris, présente un beau contraste avec les mesures violentes & les fureurs auxquelles son gouvernement, égaré par les agens anglais & russes, se livre contre tout ce qui porte le nom français.

— Lecarlier est parti pour remplir sa mission dans les départemens révoltés de la ci-devant Belgique.

— Le feu a pris ce soir, on ne sait encore comment, à la ci-devant église Saint-Sulpice. On travaille avec activité à en arrêter les ravages.

— Une lettre de notre quartier-général en Italie, sous la date du premier brumaire, annonce que cette armée est forte de cent quatre-vingt mille hommes effectifs, sans compter les légions cisalpines; qu'elle se divise en trois colonnes, qui sont déjà en mouvement, & qu'une de ces colonnes se dirige vers les frontières de Naples.

— Le directoire a pris, le 5 brumaire, un arrêté portant que les receveurs de la loterie ne pourront à l'avenir entrer en fonctions qu'après avoir fourni, dans le mois, un cautionnement en numéraire & en immeubles. Ceux déjà en activité, qui n'ont point encore présenté leur cautionnement en immeubles, seront tenus de le faire avant un mois; sinon ils seront remplacés.

— Un autre arrêté du 9 brumaire, déclare que nul militaire, employé ou individu quelconque composant l'armée française, ne pourra désormais être payé, qu'autant qu'il sera compris sur l'état qui sera remis chaque mois par le ministre de la guerre à la trésorerie nationale.

— Les conscrits du canton *extra muros* de Saint-Germain-en-Laye, se sont rendus le 11 de ce mois à Versailles, au nombre de 48.

— La frégate *la Semillante*, qui faisait partie de la division de Brest, est arrivée à l'Orient; elle faisait route avec deux autres frégates; elles ont été chassées par un vaisseau anglais & deux autres; c'est alors qu'elles ont été séparées. Elles avoient aussi tenté de faire le débarquement de leurs troupes sur les côtes d'Irlande; mais elles n'avoient pu y réussir.

— Huit brigands, convaincus des crimes les plus atroces, ont été exécutés à Evreux, le 6 brumaire, & sont allés à l'échafaud en chantant.

— La plupart des gazettes des républiques d'Italie respirent une telle animosité contre les gouvernemens monarchiques qui restent dans ce pays, qu'on est sans cesse exposé au danger d'être à cet égard induit en erreur par elles. Elles ne tiennent aucun compte des traités qui nous lient avec ces gouvernemens; & de-là les projets qu'elles supposent sans cesse d'envahir leur territoire. C'est ainsi qu'on a

publié, d'après leur autorité, que nos troupes seroient à occuper Livourne & Porto-Ferrajo. Cette invraisemblable nouvelle est entièrement & à-peu-près officiellement démentie. Il paroît que le gouvernement français est content de la conduite du grand-duc de Toscane à son égard. Ce prince & ses ministres saisissent toutes les occasions de témoigner aux Français de l'attachement & de la considération. Ainsi rien n'annonce que la bonne harmonie qui existe entre les deux états doive être, troublée.

— On assure de nouveau que le roi de Naples veut échanger une partie de ses troupes contre des troupes autrichiennes; & qu'en conséquence 30 mille hommes lui arriveront bientôt par mer de Venise & de Trieste, & qu'il les remplacera par 30 mille autres qui iront s'aguerrir hors de ses états.

— On parle de la prochaine arrivée de 20 mille autrichiens à Ulm. On ajoute qu'une garnison des mêmes troupes va être envoyée à Wurtzbourg.

Tout, dans les états de l'empereur, semble plus que jamais se préparer pour la reprise des hostilités.

CORPS LEGISLATIF. CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen DUBOIS (des Vosges).

Séance du 14 brumaire.

Poulain-Grandpré à la parole, pour soumettre à la discussion le projet de résolution sur les peines à appliquer aux individus condamnés à la déportation, qui ne l'auront pas subie ou qui s'y seront soustraits.

Voici en substance ce que porte ce projet de résolution. Les biens des individus qui auront subi la déportation, en exécution des lois des 19 & 22 fructidor an 5 & qui auront quitté le lieu où ils auront été déposés, seront confisqués au profit de la république.

Les individus mentionnés en l'article précédent, qui rentreront en France, seront déportés de nouveau dans le lieu qui sera désigné par le directoire exécutif. Ils y seront réclus à perpétuité.

Les biens des individus qui se sont soustraits à la déportation, prononcée contre eux par les lois des 19 & 22 fructidor an 5, seront également confisqués, si dans les deux mois de la publication de la présente loi ou de l'arrêté qui prononcera la déportation, ils ne se retirent devant l'administration municipale de Rochefort, pour y recevoir l'indication d'une prison, dans laquelle ils se constitueront jusqu'à ce que leur déportation soit effectuée.

Le séquestre subsistant ou la confiscation ayant lieu, il sera accordé des secours aux femmes & aux enfans des condamnés à la déportation, dans le cas & suivant les bases qui seront déterminées par le corps législatif.

Rouchon prend la parole sur ce projet; il l'attaque vivement: lorsqu'il fut présenté, dit-il, après le 18 fructidor, on le rejetta comme contraire à la justice, à l'humanité.

Le fait est faux, crie Poulain-Grandpré.

Rouchon continue; il croit devoir, dit-il, attaquer les dispositions de confiscation, de contrainte que ce projet établit; il regarde comme de la plus grande iniquité de punir encore de la confiscation ceux punis déjà de la déportation; de leur faire un crime d'échapper ou de se soustraire à la peine décernée contre eux; de vouloir les forcer même à venir se livrer eux-mêmes à cette peine.

Les déportés dont il s'agit l'ont été en vertu d'une

mesure de sûreté générale. N'est-ce pas assez de la déportation pour des hommes qui n'ont pas été jugés ?

A l'ordre ! crie-t-on.

Rouchon. — Ne seroit-ce pas une atrocité de dire à des hommes destinés à être guillotins : si vous ne venez pas vous-même aux pieds de la guillotine, nous vous ferons rouer, écarteler.

Lesage-Senault : à l'ordre !

Une vive agitation regne dans le conseil.

Rouchon. — Faut-il ressembler aux rois des Indes, qui ordonnent à leurs sujets de se rendre aux frontières pour les livrer ensuite à la chasse des bêtes féroces ? (On murmure). Je sais bien que le grand-seigneur envoie le cordon aux pachas, mais je n'ai jamais oui-dire qu'il les forçât de venir le chercher. (Les murmures redoublent).

Rouchon s'éleve ensuite contre la mesure de confiscation, comme injuste, désastreuse, contraire à tout crédit public. Les citoyens, dit-il, auront tout à craindre, si pour vous les mesures révolutionnaires sont tout & la constitution rien. (On murmure). Au 18 fructidor vous avez éloigné des hommes que vous avez jugés dangereux ; mais vous ne pouvez pas les dépouiller comme coupables, puisqu'ils n'ont pas été légalement jugés.

Des murmures plus forts s'élevent.

Rouchon. — J'invite ceux qui m'interrompent à venir me répondre ; j'invite sur-tout mon collègue Chabert à venir répondre à cet argument : un homme peut-il être regardé comme coupable, s'il n'est pas légalement convaincu d'un délit prévu par la loi ?

Tous nos collègues de bonne foi seront de mon avis. Je soutiens qu'il est atroce de mettre, comme on l'a fait, les mots de justice & d'humanité à côté des mesures de confiscation & de proscription contre des hommes non jugés. C'est le rire ironique d'un homme à l'instant où il poignarde sa victime.

Des murmures interrompent l'opinant.

Il continue, & soutient que comme on n'a rien changé à ce projet présenté, il y a plus d'un an, & que les circonstances sont bien différentes, le conseil doit l'écartier par la question préalable ; il ajoute que ce seroit moins faire une loi que donner au directoire exécutif le droit de la faire. En effet, des individus condamnés à la déportation, les uns ont été envoyés par lui en Espagne, & les autres sous le climat brûlant de Sinamary, où ils mourront de faim & de misère. Non, je ne conçois pas, s'écrie-t-il, que le conseil ait eu la patience d'entendre un pareil projet ; il n'auroit pas été entendu, si la constitution étoit respectée. . . .

Des murmures s'élevent.

Plusieurs membres — Aux voix le projet.

Rouchon. — Les mesures doivent cesser, dès que les circonstances ne sont plus les mêmes.

(On murmure & on rit).

Rouchon. — Je concevrois ces rires, s'il étoit question de pardonner ; je ne les conçois pas quand il est question de punir.

Rouchon quitte la tribune : un grand nombre de membres demandent la parole à la fois.

Poulain-Grandpré demande qu'on entende d'abord les divers membres qui réclament la parole, & lui ensuite ; mais il est un fait qu'il croit d'abord devoir éclaircir : c'est

qu'il est faux que le projet dont il s'agit ait été rejeté ; il n'a pas même été discuté ; puisqu'on la distribué il y a seulement quatre jours ; la distribution en a été retardée par diverses circonstances, entr'autre par une grave maladie qu'il a essayée.

Demoor dit que c'est lui qui a demandé hier que le projet dont il s'agit fut discuté ; il le croit non-seulement nécessaire pour le salut public, mais aussi pour ceux qu'il concerne ; en effet, tous ceux qui se sont soustraits à la déportation, s'ils étoient pris sur le territoire de la république, devroient être regardés comme émigrés, & en cette qualité, punis de mort.

Les débats se sont encore long-tems prolongés avec chaleur : leur étendue nous force d'en renvoyer la suite à demain. Genissieux, Boulay-Paty, Lecointe-Puyraux & plusieurs autres ont fortement attaqué l'opinion de Rouchon & pour le fond & à cause des circonstances dans lesquelles il l'a prononcée : ils se sont attachés à montrer la nécessité des mesures prises le 18 fructidor.

Le projet de résolution a ensuite été discuté & adopté. Nous le donnerons demain avec les détails des débats.

Nota. Le conseil des anciens a approuvé la résolution du premier brumaire, relative à la taxe d'entretien des routes.

Bourse du 14 brumaire.

Amsterdam	59 $\frac{3}{4}$, 60 $\frac{1}{2}$ à $\frac{5}{8}$.	Rente viagère	111
Idem cour.	57 $\frac{1}{2}$, 57 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$.	Rente provis.	121
Hambourg	195, 192 $\frac{1}{4}$.	Tiers cons.	11 f. 50 c.
Madrid	11 f. 50 à 56 c.	Bon 273	2 f. 15 c.
Mad. effect.	14 f. 62 à 56 c.	Bon 2	2 f. 15 c.
Cadix	11 f. 50 à 56 c.	Bon 4	2 f. 15 c.
Cad. effect.	14 f. 56 c.	Or fin	106 f. 75 c.
Gènes	97 $\frac{1}{4}$, 95 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg.	50 f. 88 c.
Livourne	103 $\frac{1}{4}$, 104 $\frac{1}{2}$.	Portugaise	97 f. 50 c.
Bâle	pair, 1 per.	Piastre	5 f. 38 c.
Genève	3 per.	Quadruple	81 f. 75 c.
Lyon	pair 15 j.	Ducat d'Hol.	11 f. 75 c.
Marseille	pair 10 j.	Guinée	26 f. 50 c.
Bordeaux	pair 15 j.	Souverain	35 f. 25 c.
Montpellier	pair 15 j.		

Esprit $\frac{3}{4}$, 420 à 425 fr. — Eau-de-vie 22 deg. 305 à 315
— Huile d'olive, 1 f. 20 à 25 c. — Café Martin, 3 fr. 10 cent.
— Café St-Domingue, 2 f. 80 à 75 cent. — Sacre d'Anvers
2 fr. 48 à 50 c. — Sacre d'Orléans, 2 fr. 40 à 55 c. — Sacre
de Marseille, 1 f. 10 à 15 c. — Coton du Levant, 2 f. 60
3 f. 10 c. — Coton des isles, 4 f. 50 c. à 5 f. 50 c. — Sol, 2 f.

Etat actuel de l'Empire ottoman, contenant des détails exacts sur la religion, le gouvernement, la milice, les mœurs & les usages des Turcs, avec une description du sérail & de la cour, par Elias Abesci, qui a été pendant plusieurs années attaché au service du grand-seigneur ; traduit de l'anglais par le cit. Poulain-Grandpré, 2 vol. in-8°. Prix, 5 francs, & 6 francs 50 cent. franc port. A Paris, chez Doroy, libraire, rue Hautefeuille, n. 10. Il en reste peu d'exemplaires.

Il est des circonstances où un ouvrage n'a besoin que d'être annoncé au public pour être assuré du succès. Celui-ci est dans ce genre. Tous les regards sont dirigés en ce moment vers les Turcs. Jamais il ne fut plus curieux de les bien connoître pour apprécier ce nouvel ennemi qui descend dans l'arène contre nous. Cet ouvrage laisse peu de renseignements à désirer.

A. FRANÇOIS.